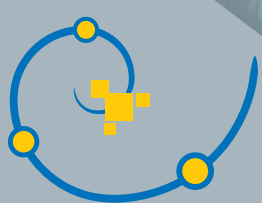


ECHIVINS et MAIRES
de POITIERS

Quel conseil de développement durable au-delà de mars 2008 ?



Conseil
de Développement
Durable
Agglomération de POITIERS



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
POITIERS

Édito



Fort de nos cinq années d'expérience, nous avons souhaité dans les derniers mois d'exercice du conseil, nous concentrer sur une évaluation prospective du conseil de développement durable : analyser, comprendre nos réussites et nos échecs mais surtout faire part de nos propositions aux futurs élus de la CAP et aux futurs membres du conseil.

Quelques principes élémentaires doivent être réaffirmés :

- Le conseil de développement durable ne pourra fonctionner de façon efficace et constructive que s'il a **la confiance des élus de la CAP et une grande liberté de réflexion et d'expression.**
- Le CDD sera « productif » dans la mesure où ses membres auront vraiment envie de s'impliquer et travailler sur des thèmes choisis avec eux et qu'il dispose d'une structure d'appui compétente et disponible.
- Enfin, le CDD sera efficace s'il a le temps nécessaire pour traiter correctement un sujet, s'il peut travailler à des échelles territoriales cohérentes et avec un éventail élargi d'acteurs. Pour cela **il faut construire le conseil de façon ouverte et équilibrée et disposer d'une capacité à mobiliser à la fois les organisations et les habitants de la CAP.**

A travers ces quelques lignes, vous découvrirez notre bilan d'actions et nos préconisations pour la construction du futur conseil de développement...

James RENAUD

*Président du conseil de développement durable
de l'agglomération de Poitiers*

Remerciements à tous les membres du conseil, aux élus communautaires, aux partenaires du conseil de développement, au service Recherche et Développement et aux services de la CAP qui ont contribué à l'ensemble de ses travaux.



Ses principales productions

> *Septembre 2007 à janvier 2008*

Bilan, évaluation et perspectives pour le conseil de développement durable de l'agglomération de Poitiers

Au bout de ses cinq années de fonctionnement, les membres du Conseil de développement durable (CDD) ont missionné les associations ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) et DEPART (Démarches participatives) pour réaliser le bilan et l'évaluation des travaux engagés. L'objectif est de permettre au Conseil de développement durable de dégager les enseignements positifs comme négatifs de ce premier mandat, de mesurer les effets d'influence (positives ou négatives) du conseil, d'anticiper sur les futures modalités d'organisation et d'animation du prochain CDD.

> *Décembre 2006 à juin 2007*

Schéma de cohérence territoriale des aires urbaines de Poitiers et Châtelleraut

La coordination des conseils de développement de la Vienne proposait au travers du manifeste des déplacements, en mai 2004, la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale. En 2005, à l'initiative du Préfet, les intercommunalités concernées ont abouti au principe de mise en place de l'association de préfiguration du SCOT (association de type loi 1901), chargée d'identifier un périmètre pertinent pour le SCOT et de faciliter l'émergence d'une démarche formelle de SCOT.

Convaincus de leur légitimité pour intervenir dans le débat et de leur expertise d'usage acquise à l'occasion de l'élaboration des projets de territoire, les conseils de développement de la Vienne ont produit, à l'intention de l'association de préfiguration du SCOT, **une contribution commune pour le futur schéma de cohérence territoriale**, issue de réunions d'échanges et d'une rencontre départementale organisée le 3 juin 2007. Les conseils y exposent les faiblesses et les principaux enjeux qu'ils relèvent sur le département et notamment autour des aires urbaines de Poitiers et Châtelleraut dans les domaines de l'économie, de la protection de l'environnement, de l'organisation territoriale et des déplacements, ainsi qu'une proposition de périmètre pour le futur SCOT.



> *Septembre 2005 à juin 2007*

Pratiques culturelles des habitants de l'agglomération de Poitiers

Le conseil s'est saisi de la question de la culture dans la perspective de favoriser l'accès de tous à la culture. A partir de deux enquêtes menées en 2006 et 2007 portant sur les pratiques culturelles des habitants de la CAP, le conseil de développement a dégagé une série d'enjeux et de propositions à destination des acteurs du milieu culturel et des élus communautaires.

Ces enquêtes réalisées par le conseil de développement durable auprès d'habitants des 12 communes de la CAP, montrent la grande diversité des publics, et donc des rapports à la culture et les freins à cette pratique : manque de temps, santé et adaptation des lieux (personnes âgées, situation de handicap), programmation (périodes de diffusion, intérêt, horaires), déplacements contraints en soirée par l'offre de transport, ...

De ces éléments d'observation, le conseil de développement au contact des acteurs culturels du territoire, a pu dégager 4 propositions pour une politique culturelle à l'échelle de l'agglomération vectrice de lien social et de développement humain et productrice d'image et d'attractivité pour le territoire :

- 1 - miser sur la politique culturelle comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire,
- 2 - réfléchir à une approche des non-publics entre tous les acteurs culturels,
- 3 - mettre en réseau les acteurs culturels et les communes pour développer l'accès à la culture,
- 4 - anticiper et s'adapter aux évolutions sociétales et démographiques pour repenser l'offre culturelle.

> *Octobre 2005 à mai 2007*

La promotion de l'éco-construction et l'éco-rénovation

Le conseil a organisé la semaine de la promotion de l'éco-construction et de l'éco-rénovation sur l'agglomération de Poitiers, du 29 mai au 1^{er} juin, autour de 2 manifestations :

- les journées-conseil organisées pour les particuliers au Point Information Environnement de la CAP,
- le Forum local de l'éco-construction et de l'éco-rénovation pour les professionnels.

En effet, après la parution des 9 propositions intitulées « des outils pour la promotion de l'éco-construction et l'éco-habitat pour l'agglomération de Poitiers » en septembre 2006, le conseil de développement souhaitait encourager la structuration de l'offre d'éco-construction et d'éco-rénovation, la professionnalisation du secteur du bâtiment, ainsi que l'information et l'accompagnement des particuliers.



> Octobre 2004 à janvier 2007

Charte territoriale des services à la personne

Le Conseil de développement durable, associé à l'Agence des Temps de la CAP, s'est saisi en octobre 2004 de la question des **services à la personne**, en lien avec l'appel à projet européen « Emploi et Territoires » lancé par la CAP.

La mobilisation d'une quarantaine d'acteurs locaux a permis d'aboutir à un diagnostic territorial commun et à l'organisation d'un premier **forum local des services à la personne**, le 16 mai 2006. Fort du succès du forum, une charte territoriale des services à la personne a été formalisée et signée en mars 2007.

Ce document est une véritable **déclaration collective et un acte fondateur** en faveur du secteur des services à personne sur l'agglomération de Poitiers. Les signataires réunis autour de cette charte se sont engagés à : **construire et porter en réseau des valeurs, des principes d'actions et d'engagements partagés en faveur du développement des services à la personne et à coordonner leurs actions dans un souci de qualité du service rendu et du respect des salariés du secteur.**

> Septembre 2003 à mai 2004

Manifeste des déplacements

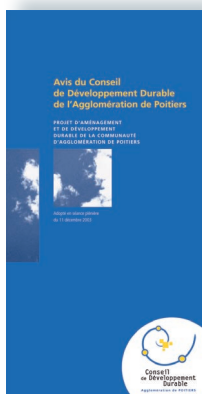
Le conseil de développement durable de l'agglomération de Poitiers et les conseils de développement du Pays des Six Vallées, du Pays Loudunais, du Pays des Vals de Gartempe et de Creuse, du Pays Montmorillonais, du Pays de Vienne et de Moulière, réunis en Coordination, ont décidé de mener une réflexion commune sur le thème des déplacements à l'échelle du département.

Un manifeste regroupant 13 propositions pour une politique de déplacement durable et partagée dans la Vienne a été édité. Il interpelle les élus et les acteurs des transports quant aux incidences directes des déplacements en matière environnementale, économique et sociale pour les collectivités, les ménages ou les entreprises sur nos territoires. **Par cette mobilisation inédite à l'échelle départementale**, les conseils de développement ont dégagé des préconisations, exclues de tout découpage administratif, pour une action efficace et commune contre l'utilisation excessive de la voiture comme : réviser le schéma de cohérence territoriale à l'échelle de l'espace urbain Poitiers-Châtelleraut, coordonner et mutualiser l'offre de transports, mettre en place une tarification combinée, développer des opérations de sensibilisation... .

> Décembre 2004

Avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable

Le Conseil de développement a émis, après saisine par la CAP, un avis sur le PADD, projet d'aménagement et développement durable. Deux séances de travail ont permis aux membres de produire une série de propositions et de remarques réaffirmant ainsi ses préoccupations fondamentales: équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respect de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes. Tel qu'il l'avait été demandé lors de l'avis sur le projet d'agglomération, le Conseil de développement durable a réagi au document proposé par la CAP en se positionnant à une échelle territoriale élargie et en approfondissant certains thèmes.



> *Septembre 2003 à décembre 2003*

Formation au développement durable

En partenariat avec l'IFREE (institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), le conseil de développement a mené 3 sessions de formation au développement durable. Ces séances ont permis de partager une culture du développement durable qui a fondé le mode de travail ultérieur du conseil.

> *Novembre 2002 à mars 2003*

Avis sur le projet d'agglomération

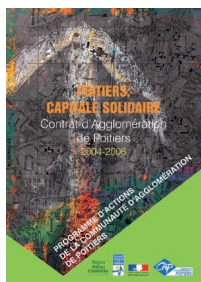
La première mission du Conseil a été d'envergure : **émettre un avis sur le projet d'agglomération mené et décidé par les élus**. Le «Projet d'agglomération, Poitiers Capitale solidaire » exprime la stratégie générale de développement du territoire et trace les perspectives à 10 ans, notamment en matière d'économie, de cohésion sociale, d'aménagement, d'urbanisme, de logement, d'environnement...

Le conseil de développement a produit un avis qui a enrichi l'avant-projet d'agglomération proposé par les élus. Fondé sur les trois axes du projet d'agglomération, ce premier temps de travail du conseil de développement a permis de forger une culture commune, de faire émerger des thèmes de travail futurs, de poser les bases des échanges au sein du conseil de développement.

Intégralement repris par les élus de l'agglomération, l'avis du conseil de développement a d'ailleurs permis de porter leur attention sur : une meilleure prise en compte des modes de consommation et production soucieux de l'humain et de l'environnement (agriculture raisonnée, économie solidaire...), la mutualisation des dispositifs locaux d'enseignement, de formation et de qualification, l'enjeu des nouveaux modes de déplacements à l'échelle de l'aire urbaine et du territoire de l'agglomération (co-voiturage, réouverture de lignes ferrées...) et enfin les conditions d'écoute des besoins individuels et collectifs par l'éducation, le sport et la culture.

Autres productions et participations diverses

Lancement du concours d'idées « Vos idées pour demain » (mai 2003), contribution au forum régional participatif sur l'eau (octobre 2004), contribution à la LGV Poitiers-Limoges (décembre 2006), avis sur la contractualisation 2007-2013 (octobre 2006), participation à la concertation sur les quartiers de la Méricotte et des Montgorges ainsi que sur le projet Cœur d'agglomération, rencontres de la coordination nationale des conseils de développement, rencontres régionales des conseils de développement, rencontres des conseils des 4 agglomérations du Poitou-Charentes, Livre Blanc « Initiatives Climat », contrat ATenEE et contrat local initiative climat de l'agglomération de Poitiers.





Ses préconisations pour le futur conseil de développement

Pourquoi un conseil de développement durable sur l'agglomération de Poitiers ?

- Il est de la responsabilité des élus communautaires de mettre en place un conseil de développement selon la loi Voynet de 1999. Mais avant tout un CDD peut être un **espace privilégié d'échanges, de débat ouvert, de dialogue permanent avec les habitants et les acteurs d'un territoire de vie comme l'agglomération.**
- **Créer un conseil de développement**, c'est accompagner l'engagement de citoyens dans la vie publique, c'est tenter de faire face à des enjeux de territoire complexes et multi-partenariaux, c'est vouloir construire un projet de territoire partagé, c'est s'autoriser à ouvrir des thèmes de travail inédits à l'échelle communautaire, c'est mettre en place un **espace de veille, d'alerte territoriale et d'expertise d'usage** pour accompagner des décisions politiques socialement, économiquement et environnementalement appropriées.

Quelles missions confiées à un futur conseil de développement durable ?

- Le conseil de développement a pour mission d'éclairer les décideurs soit sur des sujets choisis par eux, soit sur des sujets voulus par les membres eux-mêmes et à accompagner l'expression de la parole citoyenne. **Sa capacité d'auto-saisine est fondamentale.**
- En fondant son action sur un **développement durable du territoire**, le conseil de développement y gagnera en crédibilité et en qualité d'approche.
- Sur des valeurs d'écoute et de transversalité, il s'agit de mettre en place un collectif capable **d'identifier des problématiques territoriales thématiques ou globales, de mettre en lumière des divergences mais aussi des consensus, d'imaginer des solutions innovantes et différentes avec de multiples acteurs, de construire des solutions collectives sans a priori de compétences, d'échelle territoriale et d'intervention.**

Comment organiser le futur conseil de développement durable ?

- L'institutionnalisation du conseil de développement doit être évitée. **La participation sur la base du volontariat est la meilleure manière de rendre opérationnel ce conseil.**
- Autour d'un noyau renforcé d'individus, il ne s'agit pas de prétendre à la représentativité du conseil au moment de sa création. Elle peut à l'inverse être obtenue en privilégiant une **composition à géométrie variable**, en associant les populations concernées lors des thèmes de travail traités.
- **Les associations devraient constituer le collège majoritaire de ce conseil.** Les représentants de structures participatives des 12 communes de l'agglomération et extra-territoriales contribueront également à décupler les moyens d'intervention du conseil.
- **La présence des élus communautaires peut être moindre** mais plus ciblée (un ou deux élus référents par commune). A l'inverse, les temps d'échange et de restitution méritent d'être plus formalisés. Enfin, les institutionnels, réduits en nombre et intégrés sur la base du volontariat, pourront apporter une connaissance technique complémentaire.
- **Un appel à candidature libre pourrait permettre à des individuels d'intégrer le conseil.**
- **L'évaluation des travaux du conseil de développement** et de la participation de ses membres pourrait être effectuée à **échéance de 3 ans** pour en assurer le dynamisme et le renouvellement.



Quelles préconisations aux élus et aux futurs membres du conseil de développement durable ?

Pour les élus :

- Il faut une **relation de confiance avec les politiques sur la base de commandes claires et d'une prise en compte des éclairages apportés par le CDD.** Faire travailler et impliquer un conseil de développement, c'est concevoir autrement le processus de décision, mais aussi lui donner les moyens (humains, financiers, techniques) de son action.

Pour les membres :

- Le conseil de développement a une **fonction d'expertise** certaine auprès des élus, mais il la rendra crédible et efficace en y combinant une **fonction d'animation territoriale** tournée vers l'appui à l'expression citoyenne sous toutes ces formes (conférences citoyennes, balades urbaines, forum des acteurs...) et une **fonction de pédagogie** et d'accompagnement de ses avis auprès du plus grand nombre (élus, associations, habitants, entreprises, institutions...).
- L'animation du conseil de développement nécessite qu'elle soit répartie entre les membres pour une meilleure efficacité. Il s'agit de **répartir la force de travail dans l'organisation et de déconcentrer les modalités d'actions**, notamment avec un bureau composé des référents de commissions de travail et de la présidence.



Conseil de développement durable Communauté d'Agglomération de Poitiers

Secrétariat du conseil de développement
BP 569 • 86021 Poitiers cedex

Téléphone : 05 49 52 36 59 • Fax : 05 49 52 38 83
Courriel : conseildedeveloppement@agglomeration-poitiers.fr